



Commune
de
MAZAMET

Envoyé en préfecture le 21/03/2023

Reçu en préfecture le 21/03/2023

Publié le 22/03/2023

ID : 081-218101632-20230315-2023_DEL04-DE



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 MARS 2023

2023 / 01 / 04

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux	
EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 27
REPRESENTES	: 06
ABSENT	: 00
VOTANTS	: 33

Date de Convocation : 8 Mars 2023

Date d’Affichage : 8 Mars 2023

Secrétaire de Séance : Christine ROQUES

Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BARENS Janine, ROQUES Christine, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José, MONNIER Laurent, CHABBERT Cécile, ARMERO Séverine, ESTRABAUD Josiane, PUECH Benoît, LAFONT Stéphanie, CÈNES Alexandre, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, MARTY-MARINONE Evelyne, IOUALALEN Valentin, ESTRABAUD Guy, CÈNES Frédéric.

Etaient absents représentés :

MARTIN Michel par André AMALRIC
ASSÉMAT Clothilde par Françoise ROUQUETTE
CAUQUIL Fabrice par Wilfried PÉNÉLA
CASTAGNÉ Chantal par Philippe BANCAL
CARAGUEL Fabienne par Agnès MAUREL
BORIES Pascale par Christophe ASSEMAT

OBJET : Attributions de subventions à des associations.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 2311-7 du CGCT qui stipule que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du budget,

Vu les prévisions d'inscriptions des crédits au Budget Primitif du budget principal de la Commune, exercice 2023, chapitre 65, article 65748,

Considérant que cette affaire a été présentée au cours de la Commission Municipale « Finances - Intercommunalité – Ressources humaines – Administration générales » du jeudi 9 mars 2023,

DECIDE, après en avoir délibéré,

- **D'allouer** des subventions aux associations désignées ci-après :

65748.02313

NOEL

- | | |
|---------------------------|-------|
| - Jouet Haut Bois | 400 € |
| - Arts & Couleurs d'Autan | 400 € |

Pour : 33

Contre : 00

Abstention : 00

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,



Christine ROQUES



Le Maire,



Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture
Et certifié exécutoire le*